

## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

Zurich, le 14 octobre 2015

---

**La NCR 2015 devient la norme de la branche :  
EXPERTsuisse et FIDUCIAIRE|SUISSE se sont mis d'accord pour que la NCR 2015 devienne la norme suisse commune relative au contrôle restreint.**

**Lors d'une nouvelle ronde de négociation, réunissant les hauts responsables d'EXPERTsuisse et de FIDUCIAIRE|SUISSE, les deux associations sont convenues début octobre 2015 de publier une norme commune relative au contrôle restreint. Les deux organisations veillent ainsi à maintenir une norme uniforme pour la branche et répondent aux besoins des entreprises fiduciaires et de leurs clients.**

La Norme suisse relative au contrôle restreint (NCR) est un outil de travail non négligeable qui revêt une grande importance dans le domaine de l'audit. Elle existe uniquement en Suisse sous cette forme. Grâce à la révision du contrôle restreint, le législateur souhaite décharger administrativement et financièrement les petites et moyennes entreprises (PME). En 2014, l'Autorité fédérale de surveillance et de révision (ASR) a effectué 107 800 révisions. Environ 88% d'entre elles, soit 94 500, étaient des contrôles restreints.

Avec la Norme suisse relative au contrôle restreint, édition 2015 (NCR 2015) d'EXPERTsuisse et de FIDUCIAIRE|SUISSE, la branche dispose dorénavant d'un référentiel et d'un outil de travail uniques. Dans la NCR 2015 - tout comme dans la NCR 2007 - l'indépendance de l'organe de révision joue un rôle central et, en présence de doubles mandats, la séparation en termes de personnel et d'organisation peut être envisagée en fonction de la mission. La NCR 2015 vaut également pour le contrôle restreint des comptes annuels de la période se terminant le 31 décembre 2015 ou plus tard. La NCR 2015 d'EXPERTsuisse et de FIDUCIAIRE|SUISSE sera disponible en novembre 2015.

Du point de vue du contenu, la nouvelle NCR est semblable à la NCR publiée cet été par EXPERTsuisse. Les adaptations formelles de la NCR actuelle se rapportent au fait que FIDUCIAIRE|SUISSE apparaît comme coéditeur de la publication et peuvent être consultées dans l'annexe. Les deux associations vont s'efforcer de soutenir leurs membres afin qu'elles appliquent le mieux possible la nouvelle NCR 2015.

EXPERTsuisse, l'association suisse des experts en audit, fiscalité et fiduciaire, forme, soutient et représente ses experts titulaires d'un brevet fédéral. Depuis plus de 90 ans, EXPERTsuisse assume une responsabilité à l'égard de l'économie, la société et la politique. EXPERTsuisse compte parmi ses membres environ 5 000 experts-comptables, experts fiscaux et experts fiduciaires diplômés ainsi que 900 entreprises dirigées par ces experts (comprenant env. 15 000 collaborateurs). Ces membres sont responsables d'entreprises qui fournissent plus des deux tiers de la performance économique de la Suisse.

### **Contact et informations supplémentaires:**

EXPERTsuisse – association suisse des experts en audit, fiscalité et fiduciaire  
Dr Marius Klauser, Directeur & CEO  
Limmatquai 120  
CH - 8021 Zurich  
[marius.klauser@expertsuisse.ch](mailto:marius.klauser@expertsuisse.ch)  
T: 058 206 05 05 - 079 604 20 69